

CONSEIL MUNICIPAL

04 juin 2021

Le 04 juin 2021, 20 heures 00, le conseil municipal de la commune d'Embreville s'est réuni à la salle polyvalente Georges Brassens en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de M. CAVÉ Daniel, Maire, et sur sa convocation.

Présents : MM. et Mmes CAVÉ Daniel, SUEUR Marianne, MONCHAUX Pierre, DUHAMEL Jean-Michel, DOUAY Gabriel, VANAERDEWEGH Martine, BRUTELLE Isabelle, DECHEPY Isabelle, QUENEUILLE Olivier, DESENCLOS Nicolas, DEGARDIN Matthieu, MONCHAUX Rodolphe.

Absents excusés : FERRU Olivier, SENECHAL Jacky (procuration à CAVÉ Daniel), GET Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme SUEUR Marianne.

Le compte-rendu de la séance précédente est signé sans observation.

BLASON COMMUNAL : PROJET DE DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Embreville ne possède pas de blason municipal. Il précise qu'un blason n'est pas un logo, que sa composition répond à des règles précises et qu'il jouit d'une protection particulière, faisant pour cela l'objet d'une délibération.

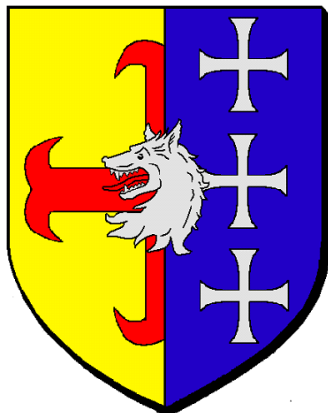
Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la loi municipale du 5 avril 1884 accorde aux communes la souveraineté en matière d'armoiries. La délibération du conseil municipal qui en aura accepté la composition constitue l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. Il s'ensuit que la description héraldique (ou blasonnement) de ce blason qui figure au texte de la délibération, devient la description officielle de ces armoiries.

Suite à une demande exprimée auprès de Jacques Dulphy, plusieurs projets ont été élaborés bénévolement par ce passionné d'héraldique et d'histoire locale. M. le Maire présente la maquette du blason envisagé, dessiné par Daniel Juric, héraldiste, et communique la description héraldique (ou blasonnement) suivante :

" Parti: au 1er mi-parti d'or à la croix ancrée de gueules, au 2e d'azur à trois croisettes pattées d'argent rangées en pal; à la tête de loup arrachée d'argent, lampassée de gueules et brochant sur le tout en cœur."

Dessin du blason :

Dessin du blason avec couronne murale (facultative) :



EMBREVILLE



EMBREVILLE

Explication du blason :

Le blason proposé par Jacques Dulphy associe en "parti" (coupé en deux verticalement) les armes des De Monchaux et celles des Gaillard avec sur le tout une tête de loup évoquant le fief d'Hucqueleux.

A parti dextre, apparaît "issant du parti" (pour moitié) la croix ancrée de gueules sur champ d'or de la famille De Monchaux. Jean de Monchaux puis son fils Jacques furent seigneurs d'Embreuille de 1380 à 1440. Les trois croisettes sont tirées des armes de la famille Gaillard, qui donna les seigneurs d'Embreuille de 1604 à 1789. Cette famille portait "d'azur, au chevron d'argent accompagné de 3 croix pattées du même ". Le fief et ancien domaine d'Hucqueleux (en picard : hurle-loup) appartenait à l'abbaye du Lieu-Dieu. La tête de loup rappelle l'existence de cette ferme, incendiée à la fin du 18e siècle et qui ne fut jamais reconstruite.

Après avoir entendu lecture de cette documentation héraldique et historique et avoir examiné la maquette, le conseil municipal approuve le blason sans couronne murale qui constituera désormais le symbole de la commune et décide que toutes les reproductions qui en seront faites pour son usage officiel se conformeront au blasonnement ci-dessus.

RESTAURATION SCOLAIRE : API

Monsieur le Maire explique que suite aux délais contraignants de l'ESAT du Vimeu, il a été mis fin à la convention. Il propose d'attribuer la restauration scolaire à la SA API Restauration pour l'année scolaire 2021-2022. Les prix de l'offre de la SA API Restauration sont les suivants :

Repas cantine scolaire maternelle/primaire : 2.76 € TTC,
Repas cantine scolaire adulte : 3.29 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de confier à la SA API Restauration la restauration scolaire en liaison froide pour l'année scolaire 2021-2022, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 20 ET 27 JUIN : CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021, il y a lieu de procéder à la constitution du bureau de vote. Chaque conseiller a donné ses disponibilités. Il reste des créneaux à attribuer. Des personnes extérieures au conseil municipal seront sollicitées.

FÊTE LOCALE

La fête locale qui aura lieu le week-end du 20 juin accueillera les manèges des forains, mais au vu du contexte sanitaire actuel, il n'y aura pas de musique, ni de brocante.

14 JUILLET

Le 13 juillet, un feu d'artifice sera tiré à 23h au stade.

Le 14 juillet, un concert de la bonne Heure est prévu à 16 heures à la salle des fêtes ; ainsi qu'un pique-nique à 12h.

DELIBERATION POUR DEPOT DE DEVIS CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réhabilitation de l'ancien café du village - demande de subvention au titre du dispositif en faveur des communes de moins de 1000 habitants pour le maintien d'un commerce de proximité en milieu rural

Monsieur le Maire fait part de son rendez-vous avec Monsieur MINEL, chargé de mission au conseil départemental concernant la réhabilitation de l'ancien café du village. Dans un premier temps, il faut constituer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif en faveur des communes de moins de 1000 habitants. Ce dispositif prévoit une aide financière au taux de 30% sur le montant HT des dépenses, dans la limite de 13 000 €. Pour mémoire, voici la liste des devis à joindre au dossier :

- étagères (Lapeyre) : 457 €

- menuiseries (Lapeyre) : 461 €
- rampe d'accès (Lefevre) : 15 734 €
- peinture intérieure (Théodore) : 1 494 €
- cloisons (Gedimat) : 3 351 €
- charpente (Yvon) : 1 087 €
- couverture (Profilbat) : 2 175 €
- équipement cuisine (AEC) : 3 885 €
- sanitaire (DES) : 14 028 €

Total des travaux : 42 672 € HT

Assiette subventionnable plafonnée à 42 672 € HT

Taux : 30%

Aide proposée : 12 801 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les travaux, le coût de l'opération et sollicite l'aide financière du Conseil départemental, au titre du dispositif en faveur des communes de moins de 1000 habitants pour le maintien d'un commerce de proximité en milieu rural. Le conseil municipal sollicite l'autorisation de commencement anticipé des travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION CREATION CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises le 06/12/2019 et le 05/06/2020 concernant les demandes de subventions pour la construction de la cantine scolaire. Il indique que suite aux appels d'offres, le montant initialement prévu sera dépassé. Le projet s'élève désormais à 185 722,41 €. Cependant, la subvention de l'Etat au titre de la DETR a été accordé sur la première estimation, comme celle du Département. Il explique que la subvention DETR ne pourra être revue à la hausse. Cependant, il a sollicité le Département qui voit s'il est possible d'augmenter la subvention accordée.

Il demande aux membres de l'assemble délibérante de solliciter une subvention auprès de la Région au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de la Région et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR accordée	40 320 €
(40% de la dépense subventionnable 1400 € x 72 m ² = 100 800 €)	
Conseil Départemental 25 % (125 125,03 € HT)	31 281 €
Région 30 % (185 722,41 € HT)	55 716,72 €
Montant global subventions	127 317,72 € HT
Part revenant au maître d'ouvrage :	
- Fonds propres :	58 404,69 €

MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION

Considérant que la zone agglomérée située le long de la rue de la Résistance s'est étendue suite à la construction d'habitations, il convient de modifier les limites de l'agglomération, au sens de l'article R 110.2 du code de la route. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déplacer le panneau d'entrée de village.

DEMANDE DE SUBVENTION

L'AFM-Téléthon, les Dys'namiks, les restaurants du Cœur, l'association des Amis des Pavillons Allard et Isabelle, sollicitent une subvention. La commune décide de ne pas donner suite, car elle ne peut satisfaire toutes les demandes de subvention.

DIVERS

- Monsieur DABOVAL Thibault et Madame BONHOMME Justine, choisis pour la reprise du bar/tabac/épicerie se présentent et présentent leurs projets au conseil municipal.

La séance est levée à 21 heures 00.

CAVE Daniel	SUEUR Marianne	MONCHAUX Pierre
DUHAMEL Jean-Michel	DOUAY Gabriel	VANAERDEWEGH Martine
BRUTELLE Isabelle	DECHEPY Isabelle	QUENEUILLE Olivier
FERRU Olivier	SENECHAL Jacky procuration à CAVÉ Daniel	DESENCLOS Nicolas
GET Stéphanie	DEGARDIN Matthieu	MONCHAUX Rodolphe